

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 FEVRIER 2010**

Délibération
n° 2010.02.023

**Gestion de
l'association
Musiques Métisses :
rapport
d'observations
définitives de la
chambre régionale
des comptes**

LE ONZE FEVRIER DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 janvier 2010**

Secrétaire de séance : Nadine GUILLET

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Michèle ITANT, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Michel BRONCY à Maurice HARDY, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU à Jacques NOBLE

Excusé(s) représenté(s) :

Simon DEFORGE par Véronique MAUSSET, Janine GUINANDIE par Djillali MERIOUA, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE, Alain PIAUD par Michèle ITANT

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Cyrille NICOLAS

GESTION DE L'ASSOCIATION MUSIQUES METISSES : RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
--

Lors de sa séance du 5 novembre 2009, la chambre régionale des comptes a adopté le rapport d'observations définitives de la gestion de l'association Musiques Métisses. Ce rapport (document joint) a été transmis à la communauté d'agglomération par courrier du 13 janvier 2010 pour information de l'assemblée délibérante.

Les principales observations sont présentées ci-dessous.

1/ Présentation générale

La chambre constate que le comité de pilotage constitué du président de l'association et des principaux bailleurs de fonds publics ne fonctionne qu'occasionnellement ce qui conduit à privilégier les discussions séparées avec les financeurs. Cette pratique n'offre pas les mêmes conditions de discussion et de transparence que celles consistant à rassembler les bailleurs de fonds autour d'un programmation clairement établie.

2/ La situation financière sur la période 2005/2008

Les résultats comptables des exercices 2005 à 2008 (...) font ressortir des résultats positifs à l'exception d'un déficit de - 47 752 € en 2007 imputable notamment à l'organisation du festival à l'espace Carat.

Le redressement de la situation financière obtenu en 2008 par une réduction de la durée du festival conduit, sur la période 2005/2008, à une hausse des charges (+8,5%) inférieure à celle des produits (12,2%), interrompant l'effet de ciseau observé entre 2005 et 2007 avec une progression des charges de 31% pour une augmentation des produits de près de 15%, en neutralisant les manifestations lycéennes.

Les subventions (879 029 € en 2008 contre 818 787 € en 2005), qui constituent un peu moins du ¼ des produits d'exploitation, ont suivi l'évolution de l'indice général des prix (+7,4% sur la période 2005/2008). Ces subventions allouées par une vingtaine de contributeurs font l'objet d'une trentaine de lignes de subventions « fléchées », selon la terminologie de l'association. Les recettes propres de l'association (1/4 des produits) ont augmenté de près de 19% sur la période 2005/2008. Les recettes de billetterie, élément d'appréciation de la fréquentation, font l'objet d'un examen spécifique.

Si la capacité de l'association à mobiliser des fonds publics mérite d'être soulignée, leur part importante dans les recettes de l'association traduit sa dépendance à l'égard des financeurs publics et peut être une source de fragilité dans un contexte de réduction des subventions publiques imposé par la situation économique.

3/ La fréquentation et la billetterie de la grande scène

Sur la période 2005/2008, la fréquentation globale (entrées payantes et gratuites) est en baisse de près de 22% (9 234 en 2008 contre 11 892 en 2005). Selon les données communiquées par l'association, cette baisse résulte à la fois de l'érosion de près de 25% des entrées payantes et de l'augmentation de 5,6% des entrées gratuites.

Sur la période 2005/2008, les recettes de billetterie ont diminué de plus de 13% (173 554 en 2008 contre 200 174 en 2005). Cette diminution des recettes de billetterie résulte de l'effet conjugué d'une augmentation de près de 15% de la recette unitaire (21,45 € en 2008 contre 18,67 € en 2005) et d'une diminution de près de 25% du nombre des entrées payantes (8 091 en 2008 contre 10 724 en 2005) en précisant que tous les passeports sont comptabilisés pour le nombre théorique d'entrées autorisées.

4/ la Créateur

En mai 2006 et 2007, l'association a organisé, pour le compte de la région, la Créateur, manifestation lycéenne présentant les spectacles réalisés par des lycéens durant l'année scolaire, action en marge de son objet. Pour réaliser cette prestation, la région a apporté un concours financier sous la forme d'une subvention en 2006 puis d'une prestation de service en 2007.

5/ une gestion complexe et peu lisible

La comptabilité analytique opérationnelle en 2006 vise, selon le président de l'association, à répondre aux observations du précédent rapport de la Chambre huit ans auparavant, qui en avait recommandé la mise en place pour mieux appréhender le coût des interventions payantes et gratuites.

Les outils informatiques performants dont dispose l'association ne sont pas suffisamment opérationnels pour avoir une connaissance des coûts et fournir les informations nécessaires à la communication tant interne qu'externe. L'association partage ce constat et entend améliorer la situation

L'association n'a pas passé de convention triennale d'objectifs avec ses principaux bailleurs de fonds que sont le ministère de la culture et les collectivités locales mais elle signe chaque année une ou plusieurs conventions avec chacun de ces organismes financeurs.

Les priorités des financeurs au fil des ans renforcent l'action protéiforme de cette association.

L'atout de Musiques Métisses réside dans sa capacité à mobiliser les multiples sources de subventions intervenant en matière culturelle ou favorisant la culture pour tous mais des efforts pourraient être consentis pour corriger l'absence de convention pluriannuelle d'objectifs et le fonctionnement intermittent du comité de pilotage associant les principaux bailleurs de fonds publics. L'association indique que le comité de pilotage s'est à nouveau réuni le 10 juillet 2009.

Cet assouplissement de la gestion externe sera en revanche sans effet sur les circuits administratifs complexes mis en place par l'association sans que ceux-ci permettent d'assurer que la gratuité profite effectivement aux publics prioritaires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE du rapport d'observations définitives concernant la gestion de l'association Musiques Métisses.

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 15 février 2010	<u>Affiché le :</u> 15 février 2010